



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

# Schéma d'intervention pour la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du projet PROTEGE



# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Charte d'engagement des territoires</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction : La responsabilité sociale et environnementale (RSE) du projet PROTEGE pour renforcer la qualité et la durabilité des actions</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Méthode du schéma d'intervention RSE du projet PROTEGE</b> .....	<b>8</b>
<b>1.1. Présentation générale de la méthode</b> .....	<b>8</b>
<b>1.2. Les outils au service de la RSE de PROTEGE</b> .....	<b>9</b>
<b>1.3. Sensibilisation, formation et accompagnement d'une démarche RSE de PROTEGE</b>	<b>9</b>
<b>2. Mesures RSE du projet PROTEGE</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1. Axe 1 : les mesures d'exemplarité concernant toutes les actions du projet PROTEGE</b> .....	<b>10</b>
<b>2.2. Axe 2 : analyse des risques et identification des mesures correctrices pour chaque action ou opération</b> .....	<b>13</b>
<b>3. Mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures RSE</b> .....	<b>17</b>
<b>3.1. Schéma d'intervention</b> .....	<b>17</b>
<b>3.2. Suivi de la démarche RSE de PROTEGE</b> .....	<b>21</b>
<b>3.3. Soutien à la capitalisation : appréciation annuelle volontaire de la dynamique RSE</b> .....	<b>23</b>
<b>4. Plan de communication de PROTEGE : outil de soutien à la transparence et à l'essaimage</b> .....	<b>23</b>
<b>4.1. Stratégie de communication</b> .....	<b>24</b>
<b>4.2. La stratégie d'essaimage</b> .....	<b>25</b>
<b>5. Gouvernance de la RSE PROTEGE</b> .....	<b>26</b>
<b>5.1. Le COPIL régional et l'ordonnateur territorial</b> .....	<b>26</b>
<b>5.2. La coordination et le soutien de l'équipe PROTEGE</b> .....	<b>26</b>
<b>Références</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 1</b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe 2 : Proposition de contenu d'enquête pour le suivi de la RSE</b> .....	<b>30</b>

# Préambule

## Charte d'engagement des territoires

Nous, PTOM du Pacifique, porteurs du projet PROTEGE financé par le 11<sup>e</sup> FED régional, nous engageons résolument dans la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du projet,

Conscients des changements écologiques globaux majeurs en cours, et des menaces qui pèsent sur nos îles et sur nos populations,

Préoccupés par l'impact considérable des pays industriels en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de déchets et de pollutions de tous genres,

Soucieux d'agir pour la cohésion sociale, la protection de chacun et particulièrement pour la préservation des modes de vie résilients de nos populations insulaires,

Engagés financièrement dans la démarche RSE du projet PROTEGE,

Considérons que cette démarche constitue une première et a vocation à ouvrir un chemin exemplaire afin qu'à l'avenir, tout projet initié dans nos territoires soit engagé dans une logique d'inclusion sociale et de réduction de ses impacts environnementaux, et selon une gouvernance adaptée et proactive. Il s'agit d'apporter une valeur ajoutée qualitative aux projets de développement durable dans nos territoires et d'en témoigner face à la communauté internationale. Quel que soit sa position dans le monde, et quel que soit le niveau de sa contribution aux impacts sur l'état de notre planète et de nos sociétés, chacun porte la responsabilité de s'engager dans un changement de ses représentations et de ses pratiques dans un esprit de solidarité internationale et de justice inter et intra-générationnelle,

Déclarons à cet égard que, sur le plan environnemental, le projet PROTEGE doit afficher une exemplarité en matière de réduction et de compensation de ses émissions de gaz à effet de serre et de réduction de l'usage du plastique, véritable fléau international et particulièrement pour nos îles. Ainsi, le projet promeut des pratiques et protocoles à impact faible, nul ou positif en matière d'environnement,

Déclarons que le projet PROTEGE doit également être exemplaire en matière d'inclusion sociale et culturelle, en particulier en direction des femmes, de la jeunesse et des personnes ou groupes potentiellement marginalisés et en matière de promotion de la santé, de l'alimentation et de l'eau saines,

Veillerons en outre à ce que tous les risques de détérioration par des impacts sociaux et environnementaux potentiels du projet PROTEGE soient évités ou réduits au maximum, selon une méthode adaptée d'analyse des risques appliquée tout au long du projet,

Attacherons une attention particulière à valoriser toute initiative des participants ou partenaires du projet en matière de responsabilité sociale et environnementale à travers la communication de PROTEGE,

Notre engagement solennel invite tous les services publics et tous les partenaires impliqués dans le projet PROTEGE à s'engager personnellement et collectivement dans une démarche RSE, pour contribuer concrètement à la préparation d'un monde sain et prévoyant à l'égard du bien-être des générations futures.

Polynésie française

Wallis-et-Futuna

Nouvelle-Calédonie

## **Introduction : La responsabilité sociale et environnementale (RSE) du projet PROTEGE pour renforcer la qualité et la durabilité des actions**

Le Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) est une initiative qui vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens du Pacifique (PTOM). Il s'appuie principalement sur la mise en place d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles renouvelables et en soutien des filières économiques, ainsi que sur le renforcement de la protection et de la résilience des écosystèmes. Il vient en appui aux politiques publiques des territoires.

PROTEGE est mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) pour une durée de quatre ans (2018-2022), au bénéfice des quatre PTOM du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna ainsi que Pitcairn. Le projet se décline selon deux objectifs spécifiques et quatre thèmes.

- Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire, il est décliné en deux thèmes, l'agriculture et la foresterie, d'une part, la pêche côtière et aquaculture, d'autre part.
- Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en deux thèmes également, l'eau, d'une part, les espèces exotiques envahissantes, d'autre part.

L'ensemble est programmé en 14 résultats attendus, 31 activités, 72 opérations et plus de 180 actions de terrain.

Le projet est financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 36 millions d'euros dans le cadre de l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED). Les PTOM cofinancent le projet à hauteur de 128.000 euros au titre de sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

La démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est engagée pour consolider les actions du projet et assurer l'optimisation de leur efficacité, de leur qualité et de leur durabilité. En d'autres termes, cette démarche est un levier de performance à long terme permettant de prévenir et d'anticiper de nombreux risques et contribuer à créer de la valeur, formalisée par un « Schéma d'intervention RSE » qui a pour vocation de consolider qualitativement les actions programmées. Il est conçu comme un ensemble d'orientations et de méthodes au service de l'engagement de chacun, structuré pour assurer la facilité d'utilisation des référentiels et garantir l'efficacité de la démarche.

Les objectifs du schéma d'intervention sont de contribuer à exercer un devoir d'exemplarité sociale et environnementale dans le déploiement des actions PROTEGE, mais également à suivre et anticiper la réglementation, à réaliser des économies en prévenant les risques, à stimuler l'innovation sociale et la gouvernance, ainsi qu'à renforcer la cohésion (interne au projet autant qu'externe).

Pour assurer *in fine* les grands principes éthiques et de transparence de la démarche RSE, le schéma d'intervention RSE spécifique du projet PROTEGE doit relever deux défis majeurs : une effectivité et l'appropriation par les acteurs des territoires.

➤ ***L'action effective selon une logique de responsabilité sociale et environnementale***

La CPS est engagée à déployer au sein de ses activités sa politique de responsabilité sociale et environnementale. Elle travaille en outre avec ses partenaires institutionnels et techniques, afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine. A ce titre, la CPS, et le projet PROTEGE en particulier, met en place des outils et mécanismes afin de pouvoir inscrire pleinement les activités du projet dans une responsabilité sociale et environnementale.

Le plan d'action RSE de PROTEGE doit s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des mesures RSE qui seront mises en œuvre. C'est au travers d'actions concrètes aux résultats sociaux et environnementaux directs que l'effectivité de la démarche RSE pourra être appréhendée et suivie. La démarche et les actions seront ainsi didactiques et pragmatiques.

➤ ***L'appropriation de la démarche par les acteurs des territoires***

Au titre de l'éco-responsabilité du projet PROTEGE, un cofinancement a été apporté par les trois territoires français. De la même manière que le projet PROTEGE est un projet régional des territoires coordonné et animé par la CPS, le schéma d'intervention RSE du projet PROTEGE est celui des territoires, coordonné et animé par la CPS. Les territoires ont été les acteurs de l'élaboration de ce schéma au travers d'ateliers dédiés afin de l'adapter aux réalités de chacun.

L'appropriation de la démarche par les territoires s'appuie sur une méthode proposée par la CPS, construite conjointement sur les standards internationaux et les dynamiques des territoires. Cependant, elle ne sera acquise que si les mesures proposées font la preuve de leur efficacité, c'est-à-dire de leur efficacité au regard de leur coût. L'appropriation de la démarche concerne donc toute la chaîne d'acteurs impliquée dans la mise en œuvre des mesures de RSE : les élus, les services techniques, les acteurs économiques, la société civile, bénéficiaires directs de la RSE.

Il s'agit en effet de co-construire, dans la durée, une démarche adaptée à chaque territoire et appropriée par les services publics compétents territoriaux. Les capacités et compétences des services publics dans les PTOM étant différentes de celles des petits pays insulaires de la région, les méthodes RSE autant que les méthodes de collaboration doivent être adaptées à ces réalités afin de faciliter leur appréhension et leur mise en œuvre.

Enfin, l'appropriation par les territoires sera mesurée par la mise en œuvre effective du schéma et par l'intégration à long terme de la démarche dans les politiques publiques, les procédures et le fonctionnement des services publics des territoires, ainsi que dans les entreprises, associations, ONG et organismes impliquées dans le projet PROTEGE.

Dans ce contexte, le plan RSE proposé se veut simple à utiliser pour qu'il devienne à terme un mode de fonctionnement internalisé dans les pratiques, un réflexe, une manière de raisonner du quotidien, plus qu'un outil de planification technique de l'action. Il ne doit pas être vécu comme une contrainte supplémentaire à la mise en œuvre des actions PROTEGE, mais comme un guide permettant de *faire autrement pour mieux faire*.

Le schéma d'intervention RSE s'organise ainsi en cinq parties :

Partie 1 : Méthode du schéma d'intervention RSE du projet PROTEGE

Partie 2 : Mesures RSE du projet PROTEGE

Partie 3 : Mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures RSE de PROTEGE

Partie 4 : Plan de communication de PROTEGE vers transparence et essaimage

Partie 5 : Gouvernance de la RSE de PROTEGE

Ce document est complété par une série d'annexes comprenant la grille d'analyse des risques et un exemple de fiche RSE produite à l'issue de la concertation avec les services parties prenantes en janvier et février 2020.

# 1. Méthode du schéma d'intervention RSE du projet PROTEGE

## 1.1. Présentation générale de la méthode

Le schéma d'intervention RSE (responsabilité sociale et environnementale) du projet PROTEGE est adossé à la politique RSE de la Communauté du Pacifique qui a défini un cadre générique pour l'ensemble de l'organisation et de ses activités dans la région. Cette politique est elle-même fortement empreinte des grands référentiels internationaux : *Global Reporting Initiative* (GRI) initiée en 1997 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Pacte mondial (Global Compact) lancé en 2000 lors du Forum économique mondial et la norme ISO 26000 (AFNOR) adoptée en 2010. Ces différents référentiels constituent des codes de conduite et fournissent des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour aller vers une démarche d'amélioration continue. Dans cette lignée, le présent schéma RSE du projet PROTEGE reprend une logique consistant à fournir des orientations et non un cadre normatif strict.

Le protocole de construction et de mise en œuvre de ce schéma est largement issu des ateliers de concertation organisés en Polynésie française, à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie en janvier et février 2020. Il s'organise en trois grands volets (figure 1) :

1. La définition d'un socle commun,
2. L'identification des mesures RSE selon trois axes de travail,
3. La mise en œuvre des mesures et l'essai de la méthode et des résultats.

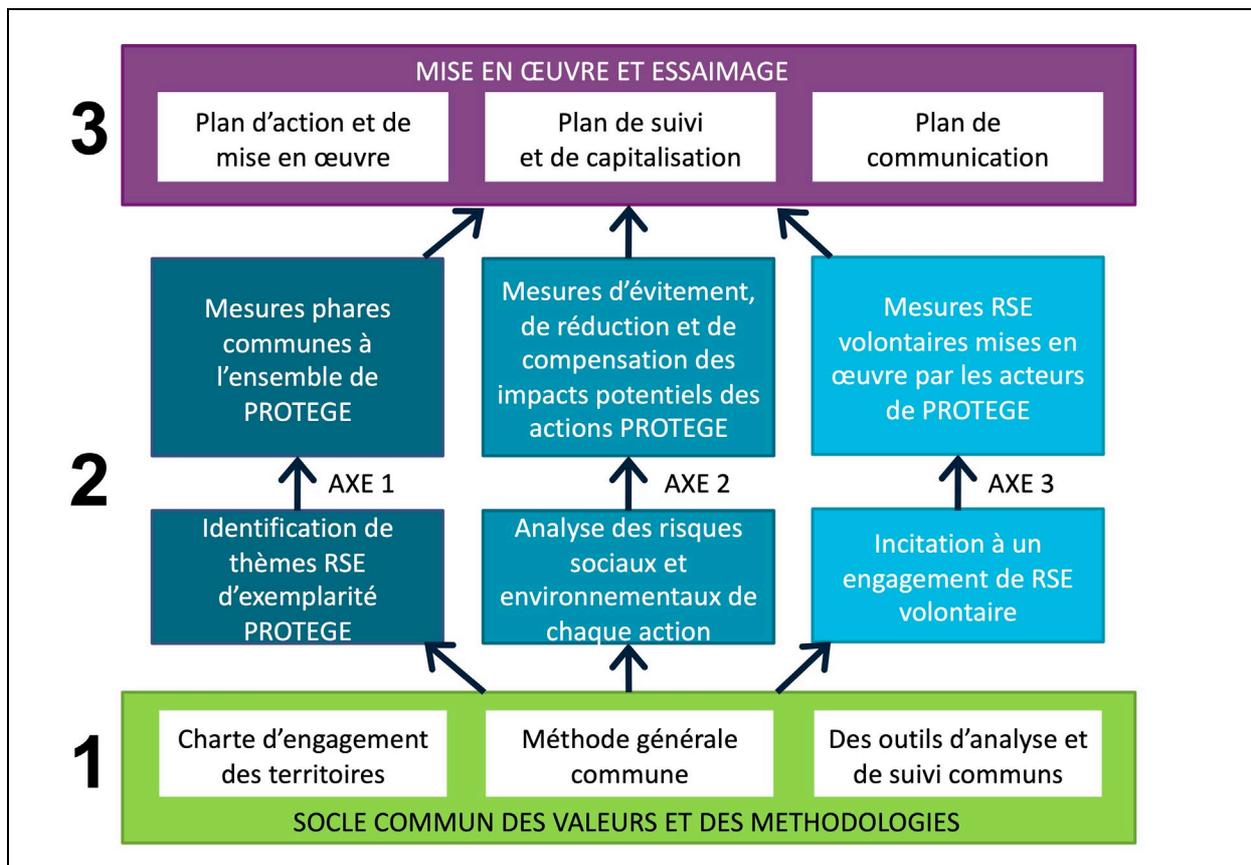


Figure 1 : Protocole de construction et de mise en œuvre du schéma d'intervention RSE de PROTEGE

Le premier volet constitue le socle de référence des acteurs de PROTEGE. Il comprend une vision à long terme reposant sur des valeurs communes portées par les territoires : c'est le sens de la charte d'engagement des territoires qui fixe le cap. Ce volet s'accompagne d'une méthode de travail commune et d'outils de référence (grille d'analyse des risques, système de suivi, etc.).

Le second volet représente le cœur de la démarche RSE de PROTEGE. Il s'agit des trois piliers d'élaboration des mesures RSE, comprenant i) des objectifs d'exemplarité communs à l'ensemble des actions de PROTEGE, ii) l'analyse des risques de chaque action du projet réalisée au fil de l'eau et iii) l'incitation à l'engagement volontaire individuel et/ou collectif à prendre des initiatives RSE.

Le troisième volet constitue les modalités de mise en œuvre des mesures RSE comprenant le schéma d'intervention, le système de suivi et de capitalisation du projet, ainsi que la stratégie de communication et de dissémination des résultats.

## **1.2. Les outils au service de la RSE de PROTEGE**

Plusieurs outils communs simples et exhaustifs sont disponibles pour bâtir les mesures RSE :

- Un référentiel pour construire les mesures précises et concrètes permettant de faire du projet PROTEGE un projet exemplaire sur les thématiques choisies ;
- Une grille d'analyse des risques des actions de PROTEGE ;
- Des outils ou référentiels sur les mesures correctrices disponibles à la CPS ;
- Un schéma d'intervention rappelant les principales mesures à mettre en œuvre et les modalités de suivi de ces mesures ;

D'autres outils servent le suivi et la gestion des mesures :

- Un système de suivi des mesures RSE intégré dans le modèle de rapportage semestriel des actions de PROTEGE ;
- Un protocole de capitalisation (qualitatif et quantitatif) des mesures RSE ;
- Un plan de communication et de dissémination.

La description de chaque outil sera donnée dans les parties 2 à 4 du présent document.

## **1.3. Sensibilisation, formation et accompagnement d'une démarche RSE de PROTEGE**

La méthode RSE de PROTEGE s'apparente à une méthode de « conduite du changement », c'est-à-dire qu'elle fait une large place à la sensibilisation au travers d'une communication adaptée, à la formation et à l'accompagnement des acteurs et partenaires impliqués dans le projet. C'est un processus d'apprentissage et d'amélioration continue des pratiques.

En effet, la démarche RSE implique parfois un changement progressif des représentations et des pratiques individuelles et collectives. Pour produire ces changements de manière harmonieuse, coordonnée et optimale, il est essentiel de mener une action de fond constante reposant sur un travail d'information, de formation aux outils de la RSE et d'accompagnement didactique et opérationnel. Il s'agit de créer une culture commune aux acteurs de PROTEGE afin qu'ils intègrent pleinement la démarche RSE dans leurs raisonnements et leurs pratiques

professionnelles et citoyennes au quotidien. L'enjeu est de faire en sorte qu'ils deviennent à leur tour ambassadeurs et accompagnateurs du changement de leur entourage, en capacité de transmettre les savoirs, savoir-faire et savoir-être, attachés à la démarche RSE.

Le processus de conduite du changement porté par PROTEGE peut avoir un important impact en termes de changement sociétal, à condition que le dispositif implique tous les niveaux de la chaîne de décision et d'action.

En premier lieu, il convient d'impliquer les exécutifs des territoires, membres du COPIL du projet PROTEGE, afin que la démarche soit appropriée et soutenue au plus haut niveau. La charte d'engagement des territoires en est le premier élément d'expression. Les services de l'ordonnateur territorial, avec le soutien de l'équipe PROTEGE et de la responsable de la RSE à la CPS, ont un rôle essentiel d'information et d'accompagnement des décideurs.

En second lieu, l'équipe PROTEGE, les chefs de file et les animateurs appuyés par la coordinatrice CPS, sont les relais qui permettent de créer la dynamique de changement sur le terrain, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des actions. Ils ont pour mission d'accompagner les différents acteurs dans leur cheminement tout au long de la durée du projet, en tâchant de lever progressivement les potentielles incompréhensions et résistances. Pour ce faire, ils seront soutenus par le développement d'outils de communication ou de formations pour les acteurs de terrain.

## **2. Mesures RSE du projet PROTEGE**

Cette partie vise à présenter dans le détail les trois axes de mesures RSE de PROTEGE (figure 1) : les mesures d'exemplarité choisies à l'échelle du projet PROTEGE, les mesures découlant de l'analyse des risques pour chaque action ou opération, ainsi que les mesures d'incitation.

### **2.1. Axe 1 : les mesures d'exemplarité concernant toutes les actions du projet PROTEGE**

Les ateliers territoriaux ont été très riches d'échanges. Sur proposition de la Polynésie française, l'idée a émergé de faire du projet PROTEGE un projet exemplaire sur des thèmes emblématiques ciblés. Cette orientation a pour avantage, d'une part de pousser les curseurs en matière d'engagement et de développement méthodologique sur les thèmes choisis, et d'autre part, de permettre une communication renforcée sur ces thèmes pour consolider et disséminer la démarche RSE.

Quatre thèmes d'exemplarité de PROTEGE ont été proposés par les territoires au regard de l'ensemble des échanges réalisés en ateliers. Ils représentent des objectifs d'exemplarité transversaux à l'échelle du projet en matière :

- **d'inclusion sociale et culturelle,**
- **de promotion de la santé via notamment le recours à une alimentation et des boissons saines,**
- **d'évitement, de réduction ou de compensation des émissions de gaz à effet de serre,**
- **de réduction de l'usage du plastique.**

Cette démarche fixant des objectifs d'exemplarité exige d'introduire dans le système de suivi de la démarche RSE, un suivi spécifique de ces objectifs selon des critères particuliers.

**OBJECTIF 1 : exemplarité en matière d'inclusion sociale et culturelle**

- Critère 1** : Les documents, films et supports de communication divers sont, autant que possible, traduits dans les langues locales pour assurer une meilleure communication sur les projets. A Wallis et Futuna, un travail de lexique commun peut être systématisé, en particulier s'agissant des concepts nouveaux, les communautés et les milieux scolaires pouvant être mobilisés pour contribuer aux traductions.
- Critère 2** : L'identification des acteurs et des protocoles coutumiers et culturels à mobiliser est encouragée et facilitée par les services et organisations compétentes, pour mener les différentes actions du projet.
- Critère 3** : Les animateurs et partenaires impliqués dans le projet PROTEGE sont accompagnés selon les besoins identifiés sur le plan social et culturel afin de faciliter et mieux ancrer leurs actions de terrain. Dans cette optique, une action de formation sur les savoirs, pratiques et usages culturels des communautés locales ainsi que sur la concertation est conduite pour renforcer l'appropriation et la durabilité des actions du projet.

**OBJECTIF 2 : exemplarité en matière de promotion de la santé via notamment le recours à une alimentation et des boissons saines**

- Critère 1** : Tous les événements, ateliers ou réunions organisés dans le cadre de PROTEGE doivent promouvoir des modes de consommation sains dans le but de favoriser la bonne santé des participants. Les produits frais locaux sont systématiquement favorisés ; les produits industriels, les produits très sucrés ou très gras sont évités, voire proscrits.
- Critère 2** : Les prestataires impliqués pour la fourniture de repas et boissons lors des événements (tissu associatif ou autres prestataires) sont encouragés à structurer leur offre sur la base d'une utilisation de produits frais locaux et sains pour la santé.

**OBJECTIF 3 : exemplarité en matière de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre**

- Critère 1** : Tout déplacement dans le cadre du projet PROTEGE doit faire l'objet d'une analyse afin d'envisager des alternatives lorsque cela est possible. Tout produit ou matériel acheté dans le cadre de PROTEGE sera choisi en privilégiant les produits locaux et circuits courts.
- Critère 2** : Tout événement ou action impliquant des déplacements en avion ou ayant un impact en termes d'émission de gaz à effet de serre doit impliquer un mécanisme de réduction des impacts selon les méthodologies d'organisation d'évènements durables.

- Critère 3 :** Tout déplacement en avion non évité ou optimisé doit être enregistré afin que son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre soit calculé, puis compensé.
- Critère 4 :** Dans la mesure du possible, tout déplacement en bateau ou en véhicule terrestre doit être consigné et voir son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre compensé.
- Critère 5 :** Les émissions de gaz à effet de serre sont compensées par la contribution financière à des projets visant la séquestration carbonée dans les PTOM, labellisés ou non.
- Critère 6 :** Les territoires sont soutenus pour développer et engager des projets permettant la séquestration carbonée au sein de leur territoire dans une labellisation.

**OBJECTIF 4 :      exemplarité en matière de réduction de l'usage du plastique**

- Critère 1 :** Tous les événements, ateliers ou réunions organisés dans le cadre de PROTEGE doivent proscrire l'usage de produits en plastique jetable (bouteilles, assiettes, couverts...) et privilégier l'usage de produits naturels locaux transformés ou non par l'artisanat ou les savoir-faire des communautés locales.
- Critère 2 :** À défaut de solutions écologiques alternatives, la mise en œuvre des actions de PROTEGE s'orientera vers l'usage ou l'installation de matériel en matière plastique réutilisable.
- Critère 3 :** Tout matériel plastique utilisé, qui ne peut être évité, doit faire l'objet d'un protocole de collecte et de valorisation économique circulaire lorsque cette option est envisageable localement.

## 2.2. Axe 2 : analyse des risques et identification des mesures correctrices pour chaque action ou opération

Ce deuxième axe est réalisé en 2 étapes successives :

### Etape 1 : analyse des risques

Cette méthode est simple et consiste en une suite logique de raisonnements pratiques.

Il s'agit dans un premier temps d'identifier les impacts potentiels significatifs des actions programmées dans le projet. On entend par « impact significatif » tout impact social ou environnemental qui altérerait l'éthique du projet, son efficacité environnementale et/ou sociale, son appropriation par les populations ou acteurs bénéficiaires et qui a une probabilité d'occurrence non négligeable ou certaine.

Cette étape passe par un questionnement autour de trois types de risques principaux :

- Les risques d'impacts environnementaux ;
- Les risques d'impacts sociaux collectifs sur les populations locales ;
- Les risques d'impacts sociaux sur la personne.

Ces risques sont identifiés selon différents critères rassemblés dans une grille d'analyse conçue pour le projet PROTEGE. Cet outil a la vocation d'aider les parties prenantes à systématiser leur analyse des risques.

La grille d'analyse proposée (ci-dessous) repose sur des questionnements portant sur 4 risques environnementaux majeurs (en vert, 10 critères de questionnement), 3 risques sociaux majeurs d'impacts collectifs sur les populations locales (en jaune, 8 critères) et 5 risques sociaux majeurs d'impacts sur les personnes (en rose, 11 critères)

- Au total, 29 critères d'analyse retenus permettent de passer au crible les actions programmées afin d'anticiper les problèmes qu'elles pourraient engendrer et y répondre.

Risques	Critères de questionnement
<b>Risques d'impact sur le changement climatique (CC) ou sur la résilience face au CC</b>	L'action contribue-t-elle au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre ?
	L'action peut-elle impacter la résilience des milieux face au changement climatique ?
<b>Risques d'impact sur la biodiversité</b>	L'action a-t-elle un impact sur certaines espèces, sur des milieux ou plus sur la biodiversité ?
	L'action peut-elle impacter négativement une zone protégée ?
	L'action est-elle susceptible d'introduire des espèces envahissantes ?
<b>Risques d'impact sur les ressources naturelles</b>	L'action peut-elle entraîner des impacts négatifs sur des ressources naturelles vivrières ?
	L'action présente-t-elle un risque d'exploitation non durable d'une ou plusieurs ressources naturelles ?
<b>Risques de pollutions</b>	L'action peut-elle entraîner la production ou la dissémination de déchets solides ?
	L'action peut-elle entraîner la production ou la propagation de déchets liquides ?
	L'action peut-elle entraîner la production ou la propagation de déchets gazeux ?

<b>Risques d'affectation des communautés locales</b>	La mise en œuvre de l'action assure-t-elle une concertation et une bonne information des communautés locales ?
	L'action pourrait-elle déclencher ou renforcer des conflits sociaux ?
	L'action risque-t-elle d'avoir des effets négatifs sur la santé des populations locales ?
<b>Risques d'effets négatifs sur le patrimoine culturel</b>	L'action pourrait-elle affecter le patrimoine culturel des populations locales ?
	L'action risque-t-elle d'impacter une zone de patrimoine culturel protégée ?
<b>Risques d'atteinte aux droits des peuples autochtones ou des communautés locales</b>	L'action pourrait-elle être en contradiction avec le principe de droit au consentement libre, éclairé et en connaissance de cause ?
	L'action risque-t-elle de léser les populations locales en termes de valorisation économique des ressources naturelles ?
	L'action pourrait-elle affecter les territoires traditionnels des populations locales ?
<b>Risques de relocalisation ou de restrictions à l'accès aux ressources naturelles</b>	L'action pourrait-elle entraîner le déplacement et la relocalisation de personnes ou de leurs activités ?
	L'action pourrait-elle restreindre ou interdire l'accès des personnes à des ressources naturelles vivrières ?
<b>Risques d'exclusion sociale</b>	L'action pourrait-elle discriminer ou marginaliser les femmes et les filles ou leurs activités ?
	L'action pourrait-elle discriminer ou marginaliser les jeunes ou leurs activités ?
	L'action pourrait-elle discriminer ou marginaliser une autre catégorie de personnes ?
<b>Risque d'atteinte aux Droits humains des personnes</b>	L'action pourrait-elle avoir des effets négatifs sur les droits fondamentaux de la personne ?
	L'action risque-t-elle entraîner la discrimination de toute personne dans l'environnement du projet ?
<b>Risques sur les conditions de travail des personnes impliquées dans la mise en œuvre de l'action</b>	L'action risque-t-elle d'exposer les personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet à de mauvaises conditions de travail ?
	L'action pourrait-elle créer une situation de discrimination pour une ou des personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet ?
<b>Risques d'atteinte aux intérêts économiques des personnes</b>	L'action est-elle susceptible d'entraîner la baisse de revenus de certaines personnes impactées ?
	L'action pourrait-elle biaiser le marché et entraîner des déséquilibres ou des inégalités économiques entre les personnes ?

## Etape 2 : programmation de mesures correctrices

- Lorsqu'un risque est identifié, l'objectif est de proposer et de programmer des mesures correctrices selon une logique ERC (éviter, réduire, compenser) pragmatique. Tout risque doit être prioritairement évité si cela est possible ; dans le cas contraire, il est nécessaire de le réduire au maximum. En cas de risque d'impacts résiduels, on cherchera alors la manière de le compenser.
- On distingue les mesures correctrices selon leurs implications budgétaires :
  - Les mesures dont le coût peut être pris en charge par l'action : la grande majorité des mesures correctrices consiste en des adaptations de méthodes de mise en œuvre des actions et ne devraient entraîner que des coûts pouvant être pris en charge dans le cadre de l'enveloppe allouée à l'action ;

- Les mesures dont le coût nécessite un budget supplémentaire : certaines mesures susceptibles d’entraîner des coûts initialement non prévus peuvent au contraire nécessiter un budget supplémentaire à celui alloué initialement. Dans ce cas précis, la programmation de ces mesures nécessite aussi des arbitrages par le comité de pilotage régional.

### **Les fiches RSE d’analyse des risques, outils collaboratifs vers les mesures correctrices**

Les ateliers participatifs menés en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna ont permis de construire une fiche d’analyse des risques pour un certain nombre d’actions ou opérations.

Ces fiches développées au sein des ateliers constituent des outils de travail qui peuvent être complétées ou modifiées, en fonction de la mise en œuvre des actions. Elles constituent néanmoins une référence permettant de fixer l’anticipation d’éventuels problèmes à venir et la réponse à apporter par des mesures correctrices. Elles contribuent donc à la planification technique de la mise en œuvre de l’action.

Les fiches sont structurées de manière très simple :

Code de l’action	Intitulé de l’action	WF	PF	NC
		<i>cocher</i>	<i>cocher</i>	<i>cocher</i>

<b>A- Risques d’impact environnemental</b>		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

<b>B- Risques d’impacts sociaux collectifs</b>		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

<b>C- Risques d’impacts sociaux personnels</b>		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

L’objectif de ces fiches est de décrire la nature des risques identifiés en s’appuyant sur la grille d’analyse décrite plus haut et pour chacun, de proposer une ou des mesures correctrices pour y pallier. Chaque fois que cela est possible, une évaluation est menée sur la prise en charge des mesures proposées par l’enveloppe budgétaire programmée ou si un budget supplémentaire est nécessaire (l’une ou l’autre des colonnes de droite est cochée).

Les ateliers ont permis de remplir 14 fiches<sup>1</sup> pour le thème 1 « Agriculture-foresterie », 11 fiches pour le thème 2 « Pêche-aquaculture », 20 fiches le thème 3 « Eau » et 7 fiches pour le

<sup>1</sup> voir exemple en annexe 1

thème 4 « Espèces Envahissantes », soit 52 fiches. Au final, des centaines de mesures RSE sont déjà proposées par les parties prenantes.

Axe 3 : incitation transversale : engager des initiatives RSE volontaires, individuelles ou collectives, par les acteurs de PROTEGE

La responsabilité sociale et environnementale peut s'exprimer au travers de multiples dispositifs volontaires mis en œuvre individuellement ou collectivement au sein du milieu professionnel. Ils naissent le plus souvent sous l'impulsion d'une personne ou d'un petit groupe qui souhaite s'engager pour l'environnement ou pour toute cause sociale, interne ou externe à l'espace professionnel. Les objectifs et les champs d'action sont infinis : de la réduction de déchets au renforcement de la cohésion d'équipe, de la réduction des émissions des gaz à effets de serre à la promotion de la santé par le sport, ou toute autre action porteuse de sens social ou environnemental pour des acteurs qui souhaitent *faire quelque chose* pour les autres ou en faveur de l'environnement.

Dans le cadre de PROTEGE, nombre de ces initiatives ont été décrites pendant les ateliers. Il s'agit donc d'inviter les personnes et organisations impliquées dans le projet à initier d'elles-mêmes des actions répondant à la logique de responsabilité sociale et environnementale, en plus des mesures d'exemplarité et de réduction des risques déjà identifiées. Ces initiatives peuvent prendre différentes formes et il est laissé à l'imagination et à l'envie d'entreprendre de chacun, d'en inventer ou d'en proposer d'autres.

### **Encourager l'engagement personnel et collectif au quotidien : l'exemplarité comme moteur de changement**

Le premier champ d'action est d'encourager et de renforcer les initiatives existantes des différentes organisations partenaires. Des agents de différents services publics sont déjà investis sur leur lieu de travail dans des actions du quotidien permettant de réduire les déchets. Ainsi, à la Direction des Ressources Marines de Polynésie française, un compost est à disposition à la cafétéria et un système de récupération et réutilisation du papier a été établi, permettant une réduction notable du déchet papier. De nombreux services dans les trois territoires ont également engagé certaines actions environnementales via la suppression des gobelets en plastique et des dosettes café non écologiques ou le tri des déchets, etc.

Inciter les partenaires de PROTEGE à multiplier ces actions du quotidien ou des événements ponctuels renvoie à la logique des petits pas pour créer des dynamiques de prise de conscience, puissant moteur de dissémination des pratiques et du changement.

### **Soutenir les dynamiques locales des associations et des entreprises**

Le second champ d'action est d'inciter les différents partenaires du projet à s'appuyer sur les dynamiques locales pour la mise en œuvre des actions de PROTEGE et d'encourager les initiatives portées par les associations ou par les entreprises locales.

Parmi les thèmes privilégiés susceptibles d'être promus, nous pouvons citer à titre d'exemple les actions d'insertion sociale, la promotion de la santé, la promotion de l'économie circulaire, le soutien aux associations, les actions environnementales, les actions de sensibilisation et de pédagogie, etc.

### 3. Mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures RSE

#### 3.1. Schéma d'intervention

Le schéma d'intervention RSE de PROTEGE s'organise selon les trois axes de travail (mesures d'exemplarité – mesures correctrices des risques – mesures d'incitation à l'engagement d'initiatives volontaires).

**Axe 1 : mesures d'exemplarité :** elles font l'objet d'actions génériques communes à mener durant le projet PROTEGE, et s'appliquent de manière différenciée selon le territoire concerné. La responsabilité de la mise en place de ces mesures incombera à différents maillons du projet PROTEGE. Il s'agit de définir l'exemplarité au sein des actions du projet PROTEGE, notant que l'essaimage peut permettre l'application des mesures plus largement que dans le cadre unique du projet. Les chefs de file et autres partenaires du projet peuvent décider l'adoption de ces mesures au sein de leur institution.

#### **OBJECTIF 1 : exemplarité en matière d'inclusion sociale et culturelle**

Etapes à mener	Référent
Identification des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs territoriaux</li> </ul>
Réalisation d'un lexique commun en langues vernaculaires si pertinent dans le territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable RSE CPS</li> <li>- Coordonnateur territorial de WF Académie des langues (avec le soutien éventuel des écoles)</li> </ul>
Veille à la considération des protocoles coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les acteurs du projet avec le recours à un prestataire extérieur si nécessaire</li> </ul>
Formations initiales sur les savoirs, pratiques et usages culturels des communautés locales Formation linguistique si pertinente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable RSE CPS avec le recours à un prestataire extérieur</li> <li>- Prestataire/instance extérieure (Académie des langues pour WF ?)</li> </ul>

#### **OBJECTIF 2 : exemplarité en matière de promotion de la santé via notamment le recours à une alimentation et des boissons saines**

Etapes à mener	Référent
Production de support d'information sur la démarche, illustré d'exemples et d'idées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargée de communication PROTEGE</li> </ul>
Mise en application de la promotion d'alimentation et de boissons saines lors des réunions / ateliers PROTEGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs territoriaux et thématiques</li> <li>- chargée de communication PROTEGE</li> </ul>
Identification des prestataires potentiels permettant la promotion d'alimentation et boissons saines lors des réunions / ateliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Et coordonnateurs territoriaux</li> </ul>
Information et explication aux prestataires afin de délivrer un discours unique en faveur de la RSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs territoriaux</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> <li>- Chargée de la communication</li> </ul>
Appui éventuel pour favoriser l'inclusion de cet objectif lors des événements PROTEGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>

**OBJECTIF 3 : exemplarité en matière de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre**

<b>Etapes à mener</b>	<b>Référent</b>
Planification des missions de l'année et choix permettant de réduire les émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe PROTEGE au complet</li> <li>- Animateurs PROTEGE</li> </ul>
Intégration des critères environnementaux dans l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre des actions PROTEGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs thématiques</li> <li>- Coordonnateurs territoriaux</li> </ul>
Analyse et établissement des mesures de réductions possibles (transport alternatifs, circuits courts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs thématiques</li> <li>- Coordonnateurs territoriaux</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>
Consignation dans un tableur des déplacements effectifs réalisés et de leurs EGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs</li> <li>- Assistante administrative PROTEGE</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>
Identification des initiatives dans les PTOMs susceptibles de séquestrer les émissions de GES (actions dans les cadre de PROTEGE et autre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateurs thématiques</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> <li>- Prestataire extérieur</li> </ul>
Identification des protocoles de labellisation possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable RSE CPS avec le recours à un Prestataire externe</li> </ul>
Engagement de l'appui aux territoires pour développer les actions de compensation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateurs thématiques (pour action de restauration) –</li> <li>- Prestataires externes si nécessaire</li> </ul>

**OBJECTIF 4 : exemplarité en matière de réduction de l'usage du plastique**

<b>Etapes à mener</b>	<b>Référent</b>
Production de support d'information sur la démarche illustré d'exemples et d'idées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargée de communication PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs territoriaux</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>
Intégration des critères RSE dans le choix des matériaux utilisés durant le mise en œuvre des actions PROTEGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs thématiques &amp; territoriaux</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>
Systématisation du remplacement de produits plastiques par des solutions alternatives locales lors des réunions / rencontres PROTEGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs thématiques &amp; territoriaux</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>
Identification et utilisation (soutien) des filières existantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateurs PROTEGE</li> <li>- Coordonnateurs thématiques &amp; territoriaux</li> <li>- Responsable RSE CPS</li> </ul>

## **Axe 2 : mesures correctrices des risques identifiés**

Les mesures correctrices doivent être élaborées au cas par cas par les équipes en charge de la mise en œuvre sur le terrain des actions, sur la base des fiches RSE<sup>2</sup> réalisées en atelier en janvier et février 2020.

Ces mesures constituent le plus souvent des éléments qui doivent être intégrés dans la mise en œuvre des actions ou opérations concernées. La RSE s'inscrivant dans un processus d'apprentissage et d'amélioration continue à travers un processus itératif, il sera important de prêter attention au degré de réalisation des mesures si elles n'ont pas pu être menées dans leur intégralité. Les implications logistiques de leur mise en œuvre sont parfois difficiles à anticiper, et il sera donc important de renseigner le degré de mise en place des mesures ainsi qu'éventuellement les problèmes rencontrés et leviers identifiés.

Les travaux de synthèse de chaque atelier dans les territoires ont permis de dégager des besoins communs aux trois territoires face à des risques communs. Plusieurs risques d'acceptabilité sociale des actions de PROTEGE ont en effet été évoqués de manière récurrente. Les solutions envisagées par les différents partenaires sont d'assurer une démarche de concertation et de sensibilisation préalables à leur mise en œuvre, pointant parfois du doigt un besoin de formation et d'accompagnement en matière d'animation de processus de concertation, mais également un besoin d'outils et de supports d'information adaptés. Il s'agit pour les différents partenaires de répondre de manière optimale à l'enjeu de décision libre, éclairée et en connaissance de cause des projets par les communautés ou acteurs locaux et ainsi, de maximiser la faisabilité et la durabilité des actions mises en œuvre.

Le renforcement des capacités à la concertation est à établir au cas par cas. Certaines actions ne nécessitent pas de concertation particulière, quand d'autres exigent/réclament une concertation approfondie potentiellement longue dans le temps. Le renforcement des capacités des équipes engagées dans le projet PROTEGE sur cet aspect concertation sera réalisé selon les besoins identifiés par les territoires.

De la même manière, les supports d'information à distribuer localement et l'information à diffuser au travers des outils web jouent un rôle important de soutien, d'autant plus soutenu en phase préalable et de lancement des actions. La stratégie de communication de PROTEGE jouera un rôle notable dans la mise en œuvre de ces mesures correctrices grâce à l'intégration entière de la RSE lors de sa formulation.

## **Axe 3 : mesures d'incitation à l'engagement d'initiatives volontaires**

Les mesures d'incitation au lancement ou au renforcement d'initiatives volontaires peuvent prendre deux formes dès l'adoption du schéma d'intervention RSE.

D'une part, la communication sur les initiatives menées par les différents partenaires de PROTEGE, qu'elles soient ponctuelles en appui à une action spécifique ou lors d'événements, ou bien quotidiennes dans l'action de chacun ou dans le fonctionnement même de l'organisation d'appartenance, peut fonctionner comme un catalyseur important. Dès le premier semestre, il s'agit d'amorcer le flux d'information de la part des partenaires vers la

---

<sup>2</sup> Voir annexe 1

CPS et de les systématiser, phase qui sera soutenue par la stratégie de communication de PROTEGE.

D'autre part, un mécanisme d'incitation pourra être utilisé, éventuellement sous forme d'une récompense pour les meilleures initiatives collectives volontaires sociales et environnementales de l'année ou toute autre formule avec une prime à la clé permettant au collectif de consolider ou d'étendre l'initiative.

### 3.2. Suivi de la démarche RSE de PROTEGE

Le suivi des mesures RSE et des expériences menées est indispensable pour réussir à piloter la démarche RSE du projet, à capitaliser les expériences structurantes et rendre compte au public au titre de la transparence du projet. Le système de suivi se veut pratique et léger à renseigner pour faciliter le travail de rapportage des partenaires, mais néanmoins suffisamment robuste pour remplir les trois missions précitées. Il comprend :

- des tableaux de description des mesures et d'indicateurs des moyens mis en œuvre qui intègrent le rapportage semestriel des actions menées ;
- une grille d'appréciation qualitative de l'impact des mesures, remplie annuellement.

#### Tableaux de suivi semestriels : description des mesures et indicateurs

##### • Suivi des mesures visant l'exemplarité du projet PROTEGE

Le suivi des mesures d'exemplarité représente un enjeu pour pouvoir rendre compte de l'engagement du projet. Le choix des thèmes d'exemplarité retenus doit être fait en tenant compte de l'implication que leur suivi exige. Des tableaux de suivi (ci-dessous) permettront de décrire les mesures prises et d'évaluer les moyens mis en œuvre sur la base d'indicateurs au sein des rapports semestriels.

<b>Objectif d'exemplarité 1 : exemplarité en matière d'inclusion sociale et culturelle</b>			
<b>Action transversale</b>	<b>Description mesures</b>	<b>Indicateurs semestriels</b>	<b>Qui renseigne ?</b>
Traduction documents et supports	Traduction en langue vernaculaire avec acteurs locaux Construction de lexique, types de documents traduits et par qui	- nb de supports traduits - lexique : O/N	- animateurs - coordonnateurs territoriaux
Accompagnement, formation ancrage culturel et concertation	Description courte des accompagnements et/ou formations réalisées	- nb de formations - nb de personnes formées (distinction H / F)	- animateurs - coordonnateurs territoriaux

<b>Objectif d'exemplarité 2 : de promotion de la santé via notamment le recours à une alimentation et des boissons saines</b>			
<b>Action transversale</b>	<b>Description mesures</b>	<b>Indicateurs semestriels</b>	<b>Qui renseigne ?</b>
Promotion produits sains /locaux lors d'événements, Proscription de produits industriels, sucrés et gras	Description courte des initiatives	- nb d'événements - nb de participants - nb prestataires inclus dans la démarche	- animateurs - coordonnateurs territoriaux

<b>Objectif d'exemplarité 3 : réduction et compensation des émissions de GES</b>			
<b>Action transversale</b>	<b>Description mesures</b>	<b>Indicateurs semestriels</b>	<b>Qui renseigne ?</b>
Analyse coût/bénéfice des transports en avion en termes d'émission de GES, évaluation des alternatives	Description courte des mesures d'évitement prises au regard de l'analyse coût/bénéfice	- nb de trajets évités ou modifiés pour en réduire l'impact - quantité GES évitée	- animateurs - coordonnateurs territoriaux

Enregistrement des déplacements et transport	Établissement de l'outil de suivi Inventaire des trajets réalisés et évaluation émissions GES	- quantité de GES émis	- animateurs - Responsable RSE CPS
Calcul de l'impact	utilisation de l'outil de calcul des émissions	- quantité de GES émis	- animateurs
Compensation émissions de GES par contribution projets de compensation	Description courte des contributions au titre de la compensation des EGES	- montant des compensations et investissements pour les actions thématiques de PROTEGE	- Coordonnateurs thématiques - Coordonnateurs territoriaux
Soutien aux territoires pour engager labellisation de projets de compensation	Description courte des actions réalisées	- montant du financement apporté en dehors des actions de PROTEGE	- Coordonnateurs territoriaux - Responsable RSE CPS

Objectif d'exemplarité 4 : réduction de l'usage du plastique			
Action transversale	Description mesures	Indicateurs semestriels	Qui renseigne ?
Événements sans plastique utilisant produits naturels locaux	Description courte des mesures prises lors des événements	- % d'événements PROTEGE organisé sans plastique - nb de participants	- animateurs - Coordonnateurs territoriaux
Actions PROTEGE sans matériel plastique et utilisant solution alternative	Description courte des mesures prises pour l'action	- nb de solutions alternatives mises en œuvre	- animateurs - coordonnateurs thématiques et territoriaux - Responsable RSE CPS
Protocole de collecte et de valorisation déchet plastique	utilisation de la filière existante sur le territoire	- nb de recours aux filières existantes	- animateurs - Coordonnateurs territoriaux - Responsable RSE CPS

- **Suivi des mesures visant l'évitement, la réduction ou la compensation des risques identifiés du projet PROTEGE**

Il s'agira ici de renseigner dans le rapport semestriel le degré de mise en place des mesures correctrices identifiées au travers des fiches RSE: statut de mise en œuvre et tout élément pertinent dans la mise en œuvre des mesures (problèmes rencontrés, limites autant que levier etc).

Action ou opération :		
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des risques identifiés		
Mesures envisagées*	Statut de mise en œuvre	indicateur(s) et résultat(s)

\* faire référence à la fiche d'analyse des risques de l'action ou de l'opération

- **Suivi des initiatives RSE volontaires**

Ce suivi sera renseigné au sein du rapportage RSE du rapport semestriel, au même titre que les mesures de réduction des risques.

Action ou opération :	
Initiatives RSE volontaires	
Initiatives réalisées ou engagées	indicateur(s)

Les différents tableaux de suivi proposés ci-dessus pour les trois types de mesures RSE (exemplarité, minimisation des risques et initiatives volontaires) sont des outils qui ont une double vocation : le suivi continu des mesures RSE par l'équipe en charge de la mise en œuvre de l'action et le partage d'information avec l'équipe PROTEGE, en particulier avec la responsable RSE de la CPS et la chargée de communication du projet.

Il s'agit de tenir à jour ces tableaux « au fil de l'eau » afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'aide au pilotage de la démarche RSE au sein de chaque action, à la capitalisation et à la communication. Ces documents devraient être fournis en annexe du rapportage semestriel par action.

### 3.3. Soutien à la capitalisation : appréciation annuelle volontaire de la dynamique RSE

En complément du suivi factuel des mesures, il faut évaluer l'impact des mesures RSE prises, au regard des moyens mis en œuvre (et rapportés dans les tableaux de suivi). Compte-tenu de la temporalité du projet, il serait irréaliste de rechercher à mesurer objectivement cet impact selon des indicateurs de résultats.

Il est donc proposé de récolter des informations qualitatives à travers une enquête questionnant l'appréciation des différents partenaires sur la mise en place et l'impact de la RSE. L'objectif est d'obtenir une analyse critique sur la base de l'expérience acquise. L'enjeu est d'objectiver les appréciations en les confrontant pour évaluer la pertinence de la démarche RSE de PROTEGE, mais aussi de détecter des dysfonctionnements ou au contraire des « *success stories* » inspirantes pour conduire la démarche. Cette enquête n'a pas pour ambition d'être représentative ou exhaustive : il s'agit avant tout d'un **partage d'analyse et de témoignages** de la part des acteurs du terrain.

L'enquête<sup>3</sup> sera organisée en plusieurs volets afin de couvrir les différents axes de la RSE. Elle sera proposée par l'équipe projet et renseignée de manière volontaire.

Cette enquête serait menée début 2021 et début 2022 afin de recueillir des informations. Elle sera valorisée au sein du rapport semestriel ou partagée à travers un outil de communication spécifique avec les acteurs et partenaires du projet.

## 4. Plan de communication de PROTEGE : outil de soutien à la transparence et à l'essaimage

La politique de responsabilité sociale et environnementale d'une organisation et d'un programme en particulier n'a de sens que si elle assure une transparence sur les choix opérés,

<sup>3</sup> voir annexe 2

les méthodes et les actions mises en œuvre, et qu'elle entraîne des changements de représentations et de pratiques à une échelle plus large que le projet lui-même.

Cela se concrétise par un plan de communication qui en matière de RSE n'a pas une vocation « marketing » sur le projet, mais bien une double vocation au service de la consolidation de la prise de responsabilité des acteurs du développement :

- Être capable de rendre compte objectivement des actions mises en œuvre en toute transparence,
- Servir une stratégie claire d'essaimage de la dynamique de RSE pour réussir à l'implanter de manière durable à plus grande échelle.

Dans cette logique, le plan de communication de PROTEGE contient intrinsèquement toutes les mesures d'exemplarité et a été développé avec une intégration appliquée des notions de RSE.

#### **4.1. Stratégie de communication**

La stratégie de communication développée par la chargée de communication se focalise tout d'abord sur l'inclusion sociale : à travers une communication engagée sur la valorisation du travail des partenaires du projet et des acteurs et populations bénéficiaires, elle vise une cohérence à l'échelle régionale en soutien à l'essaimage de la RSE.

En outre, les outils de communication développés pour le projet PROTEGE visent un large public, notamment les personnes parfois marginalisées, femmes et jeunes ou personnes invalides.

Afin de mettre en valeur la diversité culturelle et permettre une diffusion plus large du projet, les supports de communication ont été pensés afin de faciliter leur traduction en langues vernaculaires et leur accessibilité. Ceci se concrétisera à travers des partenariats avec par exemple l'Académie des langues de Wallis et Futuna, dans le but de fournir aux animateurs techniques une formation aux traditions, coutumes et langues locales. A ce titre, le développement du lexique est envisagé pour réaliser une sensibilisation du public sur les thèmes du projet.

Dans la lignée des mesures correctrices identifiées lors des ateliers de RSE, la stratégie de communication du projet a d'ores et déjà prévu d'investir dans le renforcement de capacités afin de faciliter l'appropriation par les acteurs partenaires de PROTEGE, notamment pour développer les processus d'apprentissage, les processus participatifs, et la concertation.

La gestion des déchets est aussi un thème phare pour la stratégie de communication, puisque les supports d'outils de communication jetables sont évités, et tous les supports de matériaux utilisés sont recyclés et recyclables.

Les outils de communication sont réfléchis pour minimiser les impressions papier et développés dans des formats variés pour assurer la transparence du projet.

Enfin, tous les événements organisés et mis en valeur au sein du projet ont été prévus en intégrant la déclinaison des mesures d'exemplarités à savoir :

- 1/ L'inclusion sociale et culturelle renforcée,
- 2/ La considération forte de la réduction et gestion des déchets,

3/ Un effort de planification dans le but de diminuer son empreinte carbone et faire la promotion de la santé avec une alimentation et des boissons saines.

Le suivi des indicateurs de RSE sur les aspects de sensibilisation ou de renforcement des capacités se fera à travers le suivi des indicateurs inclus dans la stratégie de communication de PROTEGE.

## **4.2. La stratégie d'essaiage**

Pour définir une stratégie d'essaiage pertinente de la démarche RSE au-delà du projet PROTEGE, il est essentiel de bien définir ce que l'on entend par ce terme et d'adapter la stratégie aux réalités de terrain des territoires.

### **En quoi consiste l'essaiage d'initiatives ?**

L'essaiage est un processus de déploiement d'initiatives ou d'expérimentations et de transmission qui vise le changement d'échelle (territorial et social) d'initiatives ayant fait leurs preuves et apporté des réponses nouvelles porteuses de transition. Il peut contribuer à amplifier ou à accélérer un processus de transition : en ce sens, il peut être un objectif ou une composante importante de l'accompagnement des initiatives par l'acteur public.

Dans ce cadre, la stratégie de communication de PROTEGE constitue un organe majeur de la mise en œuvre de l'essaiage RSE impulsée par le projet PROTEGE.

### **Stratégie et organisation de l'essaiage de la démarche RSE PROTEGE**

La démarche de responsabilité sociale et environnementale de PROTEGE privilégie l'encouragement de l'esprit d'expérimentation et de dynamique entre acteurs et parties prenantes des actions. L'enjeu est de faire naître une dynamique sociale et territoriale par le soutien de l'action publique, dans le cadre de collaborations fondées sur la confiance plus que sur le contrôle, afin de favoriser une appropriation des acteurs locaux.

Forte de ces atouts, l'animation par le dispositif de coordonnateurs et d'animateurs PROTEGE joue un rôle fondamental pour renforcer la stratégie de communication et l'essaiage de la dynamique RSE.

Il s'agit de :

- Animer le suivi et la capitalisation des expériences RSE afin de s'assurer d'avoir du « matériel » à partager, à savoir des récits analytiques sur les expériences positives menées et suffisamment mûres pour en expliciter les impacts, les freins, les écueils et les limites rencontrées.
- Structurer et animer les réseaux, en tâchant de mettre en relation de manière durable et opérationnelle les acteurs publics et acteurs privés, comprenant le monde de l'entreprise, les tissus associatifs et les citoyens souhaitant s'engager localement;
- Développer le partage, la valorisation et la capitalisation d'expériences, de compétences, de savoir-faire et de méthodes ;
- Développer des modes de fonctionnement communs (participation, co-gestion, etc.) ;
- Assurer un partage d'information régulier auprès des exécutifs des collectivités pour renforcer l'action publique dans le sens de la RSE et insérer progressivement de

manière structurelle la démarche RSE dans les modes de fonctionnement normaux des pouvoirs publics.

## **5. Gouvernance de la RSE PROTEGE**

La gouvernance de la RSE dans le cadre du projet PROTEGE suit la gouvernance générale du projet, à laquelle on ajoute quelques précisions et innovations spécifiques.

### **5.1. Le COPIL régional et l'ordonnateur territorial**

Comme pour le reste des actions de PROTEGE, le COPIL régional est l'instance de décision en matière de RSE. C'est le COPIL qui acte le schéma d'intervention RSE de PROTEGE. Il a ainsi en charge de :

- Valider et adopter les outils, les plans d'actions et les suivis,
- Réorienter la démarche au regard des résultats,
- Orienter les financements supplémentaires nécessaires sur la base de propositions de l'équipe PROTEGE qui relaie les demandes de terrain.

Les ordonnateurs territoriaux ont un rôle clé de travail critique, de coordination entre les différents secteurs, d'information entre les membres du COPIL et l'équipe PROTEGE, de régulation et de préparation du COPIL.

### **5.2. La coordination et le soutien de l'équipe PROTEGE**

Le dispositif PROTEGE de coordonnateurs (territoriaux et thématiques) et d'animateurs constitue l'armature à partir de laquelle les réseaux nécessaires aux expériences collaboratives et à l'essaimage de la démarche RSE peuvent se structurer.

L'équipe PROTEGE a également en charge de traiter techniquement les retours concernant les impacts du projet PROTEGE.

Selon la nature ou le degré de sensibilité des retours, la personne qui reçoit ces retours pourra partager le contenu du retour, positif ou négatif, avec les partenaires techniques ou la transmettre à la cheffe de projet.

Il est important de noter que les retours sur le projet sont utiles afin de permettre à l'équipe de pouvoir mettre en place une action en réponse au retour formulé. En outre, les retours positifs sont importants dans le but d'identifier des leviers et actions phares dans le but de renforcer la mise en œuvre du projet.

La responsable de la RSE de la CPS est également un référent représentant une ressource mobilisable pour tout ce qui a trait à la RSE au sein de PROTEGE, de même que la responsable de la communication du projet PROTEGE.

## Références...

- AFNOR Certification, Guide d'évaluation AFAQ 26000, Paris, 31 p.
- BESSE G., LAIGLE L., RACINEUX N., HEMMERDINGER T., BARDOU M., SAILLENFEST S., 2017, Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ?, Col° THEMA Analyse, Commissariat Général au développement durable, Min. de la transition écologique et solidaire, Paris, 77 p.
- BOISJOLY-LAVOIE A., 2013, La responsabilité sociétale des organisations : proposition d'un modèle pour l'intégration de ISO 26000, Mémoire de Master en environnement, Université de Sherbrooke, 130 p.
- CAPRON M. et QUAIREL-LANOIZELEE F., 2013, « Le couplage "responsabilité sociale des entreprises" et "développement durable" : mise en perspectives, enjeux et limites », Revue française de socioéconomie, vol. I, no 11, p. 125-144.
- CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F. et TURCOTTE M.-F. (dir.), 2011, ISO 26000 : une norme « hors norme » ? Vers une conception mondiale de la responsabilité sociétale, Economica, Paris.
- CHARLOT A., 2008, Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21, Comité 21, Paris, 167 p. <http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2008/agir-ensemble-territoire2008.pdf>
- Club Développement durable des établissements publics et des entreprises publiques, 2016, Guide pratique sur la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale et de reporting dans les organismes publics, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 82 p.
- COURRENT J.-M., 2012, RSE et développement durable en PME, De Boeck, Bruxelles.
- DUBUISSON-QUELLIER S., 2013, « Consommation responsable », in Postel R. et Sobel R. (dir.), Dictionnaire critique de la RSE, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, p. 77-82.
- FACE (association), 2017, Rapport d'activité, Papeete, 38 p.
- RACINE S., 2007, Un tour d'horizon de l'exclusion, Service social, 53 (1), 91-108. <https://doi.org/10.7202/017990ar>
- SAINT-AUBIN P., 2019, Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux, Les Avis du CESE, Ed° des Journaux officiels, 89 p.
- ZAOUCHE Y., 2011, La responsabilité sociétale des organisations (RSO), Coll° Working Paper, les cahiers de la Solidarité, Think Tank européen Pour la Solidarité, 15 p.
- SPC, 2018, Social and Environmental Policy, Noumea, 6 p., <https://www.spc.int/sites/default/files/documents/Social%20and%20environmental%20policy.pdf>



## 6. Annexe 1

### Fiche d'analyse des risques

Code de l'opération	Intitulé de l'opération	WF	PF	NC

### Analyse des risques des risques et propositions de mesures correctrices

#### *Risques d'impact environnemental et mesures identifiés par la Nouvelle-Calédonie*

A- Risques d'impact environnemental		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

#### *Risques d'impact environnemental et mesures identifiés par le coordonateur thématique*

A- Risques d'impact environnemental		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

*Risques d'impacts sociaux collectifs et mesures identifiées par la Nouvelle-Calédonie*

B- Risques d'impacts sociaux collectifs		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

*Risques d'impacts sociaux collectifs et mesures identifiées par le coordonateur thématique*

B- Risques d'impacts sociaux collectifs		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

*Risques d'impacts sociaux sur les personnes et mesures identifiées par la Nouvelle-Calédonie*

C- Risques d'impacts sociaux sur les personnes		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

*Risques d'impacts sociaux sur les personnes et mesures identifiées par le coordonateur thématique*

C- Risques d'impacts sociaux sur les personnes		Mesures correctrices proposées	Coût de la mesure	
Code	Nature des risques identifiés	Description de la mesure	Coût action	Coût sup.

## **Annexe 2 : Proposition de contenu d'enquête pour le suivi de la RSE**

- ***Appréciations sur la dynamique visant l'exemplarité du projet PROTEGE***
  - 1) Considérez-vous que les mesures prises et actions menées au titre de l'exemplarité du projet PROTEGE assurent effectivement son exemplarité ?
  - 2) Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?
  - 3) Quelles seraient les améliorations à apporter ?
  - 4) L'exemplarité du projet vous semble-t-elle porter ses fruits en terme de changement des pratiques professionnelles et de la société civile ?
  - 5) L'exemplarité du projet est-elle susceptible d'entraîner des changements durables dans les politiques publiques et les pratiques institutionnelles dans votre territoire ?
  
- ***Appréciations sur la dynamique apportant des réponses aux risques sociaux et environnementaux identifiés***
  - 6) Considérez-vous que les mesures prises et actions menées répondent effectivement aux risques identifiés du projet PROTEGE ?
  - 7) Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?
  - 8) Quelles seraient les améliorations à apporter ?
  - 9) Les mesures d'évitement et de réduction des risques identifiés améliorent-elles la qualité des actions de PROTEGE ?
  - 10) Ces mesures ont-elles un impact positif sur la perception des actions du projet PROTEGE par les bénéficiaires et communautés environnantes ?
  - 11) Les mesures agissent-elles sur les représentations et les pratiques des acteurs locaux ?
  
- ***Appréciations sur la dynamique des initiatives volontaires individuelles et collectives***
  - 12) Les initiatives volontaires dont vous avez connaissance sont-elles plutôt individuelles ou collectives ?
  - 13) Participez-vous, vous-même à une initiative RSE volontaire ?
  - 14) Quel est votre regard sur les initiatives volontaires dont vous avez connaissance ?
  - 15) Avez-vous connaissance d'initiatives volontaires menées par des partenaires de PROTEGE ayant entraîné d'autres initiatives au sein du projet ?
  - 16) Avez-vous connaissance d'initiatives volontaires menées par des partenaires de PROTEGE ayant entraîné d'autres initiatives de même nature en dehors du projet ?
  
- ***Appréciation générale sur la dynamique RSE du projet PROTEGE***
  - 17) Avez-vous le sentiment que la démarche RSE de PROTEGE a initié ou consolidé une démarche personnelle de changement de vos propres pratiques ?

- 18) La démarche RSE de PROTEGE est-elle conforme à l'idée d'un processus d'apprentissage et d'amélioration continue des pratiques ?
- 19) La stratégie de dissémination de la dynamique RSE vous paraît-elle efficace ?
- 20) La démarche RSE du projet vous paraît-elle susceptible d'ancrer durablement les changements dans les pratiques ?
- 21) La démarche RSE de PROTEGE doit-elle être poursuivie et consolidée selon les orientations prises ou doit-elle faire l'objet d'une réorientation importante ?